



CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire
mention « il sera procédé à l'élection du
maire et des adjoints »
(art. L 2121-10 et L 2122-8, al.2)

Madame BRACCO Anne –Maire
A
Mesdames et Messieurs
les conseillers municipaux
de la Commune de GAS

Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux de GAS, Vous êtes priés d'assister à la séance de ce conseil qui aura lieu :

Le vendredi 20 mars 2026 à 20 h30
10 rue de l'École – 28230 GAS

Ordre du Jour de la 1^{ère} séance :

- Installation des élus dans leur fonction de conseiller municipal
- Election d'un secrétaire de séance
- Élection du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection des adjoints – liste bloquée
- Lecture de la charte de l'élu local
- Approbation du Procès-Verbal du 11 février 2026

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux de GAS, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à GAS, le 16 mars 2026
Anne BRACCO
Maire

La convocation au conseil municipal est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse (art. L 2121-10 du CGCT).